

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation****Vingt-septième session**

Genève, 28 (après-midi)-30 novembre 2017

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Projets sectoriels**Rapport de situation sur l'Initiative sectorielle concernant
la sécurité des conduites d'hydrocarbures****Document présenté par le Rapporteur¹***Mandat*

Le Groupe de travail a pris note des informations sur la coopération en matière de réglementation fournies par les représentants et adopté les rapports des quatre initiatives sectorielles. Il a demandé aux représentants de lui faire rapport à la session qui se tiendrait en 2017.

Résumé

Les accidents survenant sur des conduites d'hydrocarbures internationales mettent en danger la vie des personnes, constituent un risque pour l'environnement, occasionnent des préjudices importants et créent de l'hostilité à la construction de conduites d'hydrocarbures. Toutefois, si les conduites étaient conçues, construites et entretenues dans le respect des règles et des normes en vigueur, elles pourraient constituer des moyens efficaces et écologiques de transport et de distribution de l'énergie.

Le présent document donne des renseignements sur l'objectif de l'Initiative sectorielle et ses activités et projets récents. Il est soumis au Groupe de travail pour examen et adoption.

¹ À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a demandé que le secrétariat fasse chaque année le point des travaux accomplis dans le cadre de toutes les initiatives sectorielles (ECE/TRADE/C/WP.6/2008/18, par. 63).



Projet de décision

Le Groupe de travail adopte le rapport sur l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures. Il charge le secrétariat de continuer à rendre compte du déroulement et de la mise en œuvre de l'Initiative. Il demande en outre au secrétariat, en fonction des ressources disponibles, de l'aider à entretenir des contacts avec les gouvernements et à les renforcer pour assurer la promotion de ce projet.

I. Objectif du projet et principaux résultats attendus

1. L'initiative sectorielle a pour objectif l'élaboration d'un cadre réglementaire commun portant sur le secteur de la sécurité des conduites d'hydrocarbures compte tenu des dispositions du « Modèle international » figurant dans la recommandation L. Le cadre réglementaire commun qui est en cours d'élaboration tendra à harmoniser les prescriptions réglementaires tout en autorisant des différences entre pays.
2. L'harmonisation des prescriptions réglementaires sera fondée sur des dispositions scientifiques et techniques justifiables visant à réduire les risques possibles et à garantir la sécurité pendant la construction et l'exploitation des conduites d'hydrocarbures.
3. Afin d'harmoniser le processus, les organismes de réglementation doivent collaborer étroitement avec la branche d'activité et des tierces parties indépendantes (organismes d'évaluation de la conformité) possédant les compétences techniques nécessaires, actualisées en permanence en fonction des progrès technologiques du secteur.
4. L'Initiative sectorielle vise à mettre en lumière les risques qui se présentent à différents stades du cycle de vie des conduites d'hydrocarbures. Elle définit également une série d'exigences en matière de sécurité pour les conduites transfrontières, reposant sur des normes à utiliser pour établir la conformité avec ces exigences, lesquelles doivent prendre en considération différentes conditions géographiques et climatiques et différents types de terrain afin d'assurer une protection optimale contre les risques tout en évitant des coûts excessifs.
5. En particulier, l'Initiative sectorielle doit permettre de concevoir et d'élaborer un cadre réglementaire général dans les domaines de la construction et de la conception des principales conduites d'hydrocarbures.

II. Principales réalisations de l'Initiative sectorielle jusqu'en 2017

6. Les travaux de l'Initiative sectorielle ont débuté en 2007. À la demande du Groupe de travail (voir par. 62 du rapport de la session de 2008), un questionnaire a été établi par les délégations intéressées. Des réponses ont été reçues du Bélarus, du Brésil, du Canada, du Kazakhstan et de la Turquie. Le but de ce questionnaire était de réunir des informations sur les pratiques normatives dans le domaine considéré. Le questionnaire et les réponses recueillies ont été examinés par le bureau du Groupe de travail et présentés à la dix-neuvième session annuelle du Groupe.
7. Le questionnaire, qui a été actualisé par l'équipe du projet en 2015, peut être consulté sur le site Web de l'Initiative sectorielle : <http://www.unece.org/trade/wp6/sectoralinitiatives/pipelinesafety/sips.html>

III. Réunions et activités de sensibilisation organisées en 2017

8. Des informations sur l'Initiative sectorielle ont été présentées lors de la conférence internationale tenue à Moscou en avril 2017 sur le thème « Soudure : normalisation et évaluation de la conformité ». Plus de 100 personnes venues de cinq pays ont participé à la

conférence. Les participants ont pris note de l'état d'avancement de l'Initiative sectorielle et ont invité les experts intéressés à participer à ses travaux.

9. La réunion avec l'American Petroleum Institute (API), tenue en mai 2017 à Saint-Pétersbourg, a donné lieu à un échange de vues sur le questionnaire sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures. L'objectif était d'associer des organismes des États-Unis aux activités menées dans ce domaine.

IV. Résultats attendus de la session annuelle

10. L'Initiative sectorielle a pour objectif non seulement d'élaborer un cadre juridique de référence dans ce secteur, mais aussi de formuler une recommandation sur l'organisation de la coopération et des échanges d'informations dans ce domaine critique en Europe.

11. Le premier questionnaire sur les questions de réglementation et de sécurité intéressant ce secteur, qui avait été adressé aux pays membres de la CEE en 2007, a montré qu'il existait des différences d'interprétation dans les règles et règlements relatifs à la sécurité des réseaux d'oléoducs, en particulier dans le domaine des accords transfrontières et des accords de revente, cette pratique n'ayant pas souvent été utilisée.

12. Actuellement, les actions prioritaires des pouvoirs publics dans ce secteur sont de plus en plus orientées vers des cadres directifs et réglementaires garantissant la sécurité de l'approvisionnement par oléoduc dans son ensemble. Il faut donc, dans le cadre de l'Initiative sectorielle, complètement repenser les priorités établies pour ses travaux et élargir la portée de ses activités.

13. L'étude intitulée « Quo Vadis EU Gas Market Regulatory Framework – Study on Gas Market Design for Europe », publiée en juin 2017 par la Commission européenne (voir à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/energy/en/studies/study-quo-vadis-gas-market-regulatory-framework>), sera un point de référence important pour réorganiser les travaux de l'Initiative sectorielle.

V. Responsable de la poursuite des travaux

14. Le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle est actuellement M. Roman Samsonov.

VI. Rôle du secrétariat

15. Le secrétariat continuera d'appuyer les travaux menés dans le cadre de l'Initiative sectorielle en s'efforçant de mobiliser des fonds pour le projet proposé, en assurant le service des réunions de l'Initiative (établissement des invitations, des ordres du jour, des documents de travail et des rapports) et en tenant à jour le site Web. Il pourrait aider le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle à entretenir et à développer les contacts avec les correspondants de l'Initiative au sein des gouvernements et des groupes régionaux et pourrait aussi participer à des activités de sensibilisation.